

Le débat sur le **débat des chefs** peut reprendre

Page A 3



Les enfants de la **crise du verglas** en ressentent les effets

Page A 5



www.ledevoir.com

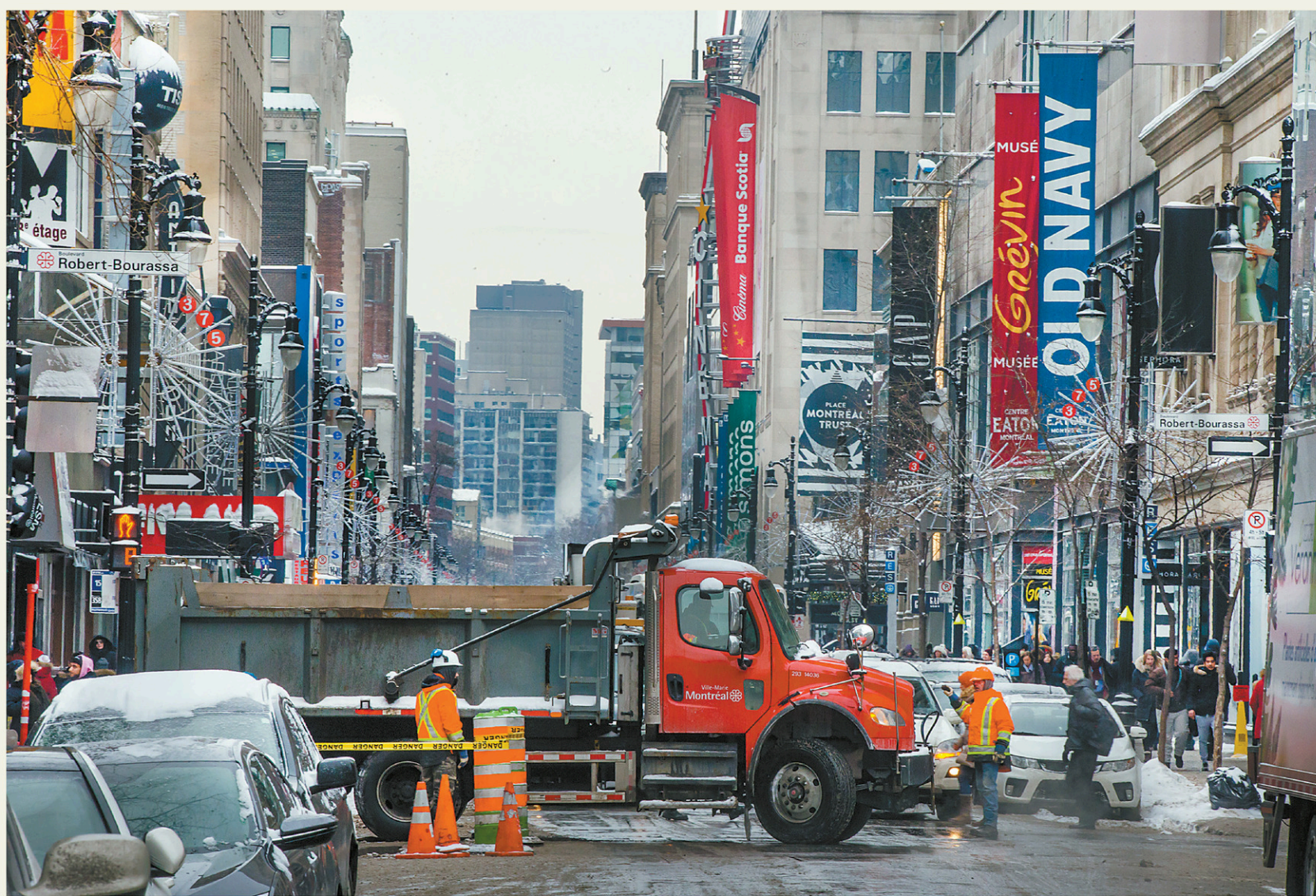
LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 299

LE DEVOIR, LE JEUDI 4 JANVIER 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

LES TROTTOIRS CHAUFFANTS MIS SUR LA GLACE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'administration de la mairesse Valérie Plante remet très sérieusement en question le projet d'installer des trottoirs chauffants sur la rue Sainte-Catherine. Une expérience semblable tentée sur la place Vauquelin n'a pas donné de résultats satisfaisants jusqu'à présent. Le projet de réfection de la rue Sainte-Catherine n'est pas pour autant abandonné, loin de là, assure M^{me} Plante. *Page A 2*

CONSTITUTION

Le ROC reste sourd aux appels de Couillard

La politique d'affirmation du Québec suscite peu d'intérêt

MARIE-MICHÈLE SIOUI
Correspondante parlementaire à Québec

La Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes du gouvernement Couillard n'a pas permis de reprendre le « dialogue about us » : elle a dû se contenter d'une couverture médiatique marginale dans le reste du Canada, révèlent des documents du ministère du Conseil exécutif (MCE).

L'offensive constitutionnelle tranquille, lancée en grande pompe il y a sept mois, est « au cœur des activités » du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, atteste le MCE dans des documents dévoilés en vertu de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics. Elle touche « l'ensemble » des employés de ce ministère et « sa mise en œuvre occupe de façon plus particulière environ sept personnes ».

Mais elle n'a toujours pas trouvé le moyen de faire les manchettes dans le *Rest of Canada*.

Dans la semaine où elle a été lancée, la poli-

VOIR PAGE A 8 : CONSTITUTION

LIVRES

Infuser la mondialisation

Une histoire du thé, de l'Empire britannique et du commerce international

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Thé noir, thé vert, thé rouge, thé blanc, thé jaune; qu'ils soient fumés, fermentés, aromatisés ou tout simplement séchés, des centaines de thés sont aujourd'hui commercialisés. Dans un livre intitulé *A Thirst for Empire*, l'historienne Erika Rappaport, de l'Université de Californie, considère que le thé a constitué un des premiers effets de la mondialisation que nous connaissons. Ce qui la conduit à notamment examiner sous cet angle original du thé certaines modalités de l'édification de l'impérialisme britannique.

Le thé devient un objet de consommation à partir du XVII^e siècle en Europe. En 1660, peu de Britanniques ont jamais entendu parler du thé. Il faut attendre encore près de deux cents ans pour qu'il devienne un objet de consommation courant dans les provinces coloniales de l'Empire britannique, dont l'Australie et le Canada.

Le monde matériel a été jusqu'alors, pour la majorité du monde en tout cas, une affaire



BEN CURTIS ASSOCIATED PRESS

Au Kenya, des enfants jouent dans une plantation de thé.

VOIR PAGE A 8 : MONDIALISATION

AUJOURD'HUI

Le monde · Paul Manafort, ex-chef de campagne de Donald Trump, porte plainte contre le procureur spécial Robert Mueller. *Page B 3*

Économie · La hausse du salaire minimum a des effets fâcheux sur l'emploi, selon une étude de la Banque du Canada. *Page B 1*

Culture · Les vœux de notre chroniqueuse Odile Tremblay pour que sa soirée du 31 décembre 2018 soit encore plus réussie. *Page B 8*



Avis légaux..... A 5
Décès..... B 2
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 2
Sudoku..... B 5

ACTUALITÉS

Une année record pour le Port de Montréal

Le Port de Montréal vise une croissance d'environ 4% du trafic de marchandises en 2018, misant sur l'accord de libre-échange avec l'Europe. L'année 2017 a connu une croissance de 7%, pour atteindre le niveau record de 38 millions de tonnes de fret. Un succès attribuable à la vigueur de l'économie, à la croissance des échanges avec l'Asie et à l'inversion de la canalisation 9B d'Enbridge, selon la direction du Port de Montréal. Avec le 150^e anniversaire du Canada et le 375^e anniversaire de Montréal, 2017 a aussi été une année record pour les croisières, le port de Montréal ayant accueilli 50 bateaux et 114 527 passagers et membres d'équipage, soit 33% de plus qu'en 2016. En 2018, le Port espère une croissance de 14%, à 130 000 passagers.

La Presse canadienne

Opération Nez rouge: baisse du nombre de accompagnements

Malgré le froid, le nombre de accompagnements effectués chaque soir par les bénévoles d'Opération Nez rouge a augmenté de 9% en moyenne durant le temps des Fêtes. Entre le 1^{er} et le 31 décembre, 1733 accompagnements par soir ont été enregistrés. Mais le nombre total de accompagnements a été plus faible cette année: 53 700 personnes ont regagné leur domicile de façon sécuritaire cette année contre 58 700 en 2016. Une baisse attribuable au plus faible nombre de soirées offertes ce service, selon les organisateurs. La baisse s'est aussi fait sentir sur le nombre de bénévoles, qui étaient 39 700 à travers le Québec durant la 34^e campagne, contre 43 000 l'année passée.

La Presse canadienne

Le traversier Québec-Lévis coincé par les glaces

Vingt-quatre passagers d'un traversier faisant la liaison Québec-Lévis mercredi matin sont restés coincés près de quatre heures sur le fleuve en raison des glaces. Selon la Société des traversiers du Québec, le traversier partant de Lévis à 9h30 s'est retrouvé coincé vers 9h45. Le capitaine a sécurisé le navire en voyant qu'il commençait à dévier de sa trajectoire et a demandé l'assistance d'un brise-glace de la Garde côtière canadienne. Un remorqueur l'a aussi aidé à escorter le traversier jusqu'à destination. Aucun passager ou membre de l'équipage n'a été blessé et le navire n'a pas subi de dommage. Un autre navire a continué de desservir la clientèle dès 13h. Les deux navires ont repris leur horaire normal à 14h.

La Presse canadienne

Des chaînes de restaurants cessent de servir de la laitue romaine

Plusieurs chaînes de restaurants ont banni la laitue romaine de leurs assiettes alors que la crise de l'éclatement de la bactérie *E. coli* se poursuit. Un 41^e cas de contamination a été détecté le 28 décembre. Les bannières de Cara Operations — Swiss Chalet, Montana's Cookhouse, Kelsey's, East Side Mario's et les Rotisseries St-Hubert — ont cessé de servir de la laitue romaine à leurs clients, «par mesure de précaution». La chaîne de restaurants Boston Pizza leur a emboîté le pas en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. La chaîne d'épicerie Sobeys avait déjà retiré fin décembre 300 produits de laitue romaine de ses rayons. L'Agence de la santé publique du Canada poursuit son enquête et recommande à la population de cesser la consommation de cet aliment.

La Presse canadienne

RUE SAINTE-CATHERINE

Trottoirs chauffants effacés du projet ?

Les difficultés vécues avec le chauffage de la place Vauquelin font hésiter Valérie Plante

JEANNE CORRIVEAU

Les travaux de la rue Sainte-Catherine Ouest débiteront la semaine prochaine, mais l'artère emblématique ne comportera vraisemblablement pas de trottoirs chauffants comme envisagé dans le projet initial. L'expérience de la place Vauquelin, où le système de pavés chauffants ne fonctionne pas, a incité l'administration de Valérie Plante à remettre en question le recours à cette technologie pour la rue Sainte-Catherine.

Lorsqu'elle a été élue mairesse de Montréal, en novembre dernier, Valérie Plante avait pris l'engagement de revoir plusieurs projets de son prédécesseur. Le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest en faisait partie.

«On ne met pas le projet aux poubelles. Absolument pas. [...] Et on ne veut pas retarder les travaux. Ils sont nécessaires. On a hâte de créer cette nouvelle rue Sainte-Catherine qui est tellement attendue», a expliqué au *Devoir* la mairesse mercredi. «Mais il y a des choix qui ont été faits par la précédente administration. On a décidé de les remettre en question et de fouiller un peu plus avant de donner le go.»

Montréal procédera, à compter du 8 janvier prochain, à la réhabilitation de l'égout collecteur situé sous l'artère, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue De Bleury, lors de la première phase des travaux. La phase 1 du projet, dont le coût est estimé à 131 millions, s'attardera au tronçon situé entre les rues Mansfield et De Bleury, incluant le réaménagement du square Phillips.

D'ici la fin de 2021, c'est toute la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Atwater, qui sera réaménagée avec des trottoirs plus larges.

La place Vauquelin

L'administration Plante s'apprête toutefois à larguer les trottoirs chauffants, dont les coûts sont estimés à 26 millions. La mairesse évoque les difficultés rencontrées avec les dalles chauffantes installées à la place Vauquelin dans le cadre des travaux de 14,7 millions pour la re-



Le projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest présenté par l'administration de Denis Coderre en mai 2015 prévoyait la construction de trottoirs chauffants.

construction du site. En faisant disparaître la glace et la neige, ce système devait réduire le bris des dalles attribuables à la machinerie de déneigement.

Ce système n'est toujours pas fonctionnel. Lors du passage du *Devoir* à la place Vauquelin mercredi midi, un véhicule de déneigement s'affairait d'ailleurs à déblayer le site.

«Je regarde par ma fenêtre et je vois les résultats non concluants, admet Valérie Plante. On est en train d'évaluer la question des trottoirs chauffants [sur la rue Sainte-Catherine]: les trottoirs chauffants sont-ils la meilleure façon d'investir l'argent des Montréalais, où est-ce dans une amélioration dans l'expérience de la rue, le mobilier urbain ou dans la façon de concevoir la rue? Chaque dollar est tellement important qu'on veut s'assurer qu'il s'agit des meilleurs choix.»

Si la Ville renonce aux trottoirs chauffants, elle portera une attention particulière au déneigement, a précisé Robert Beaudry, responsable du développement économique au comité exécutif.

La Ville a confirmé que les dalles chauffantes de la place Vauquelin ne fonctionnaient pas. Le bris de la fontaine en juillet dernier a nécessité le remplacement du système électrique alimentant les dalles.

Puis, au début du mois de décembre, la Ville a constaté qu'il lui faudrait installer un système de pompage à vapeur sur l'échangeur de chaleur.

Une fois ce système mis en place, elle croit que les dalles pourront être chauffées, au plus tard à la mi-février 2018. Les dalles chauffantes ont coûté moins d'un million de dollars sur un budget total de 14,7 millions, a-t-on précisé.

Crédits de taxes?

L'administration Plante n'a pas voulu indiquer quelles autres modifications au projet de la rue Sainte-Catherine pourraient être faites ou si elle comptait aménager des voies cyclables. «On veut que la rue Sainte-Catherine soit une rue de destination. Ça veut dire qu'il faut facilement y accéder et avoir envie d'y rester», a dit M^{me} Plante.

La Ville envisage d'instaurer un système de compensation de taxes pour les commerçants susceptibles de subir des impacts négatifs des chantiers, non seulement ceux de la rue Sainte-Catherine, mais aussi ceux des autres artères commerciales à Montréal. «C'est sûr qu'on va profiter de l'occasion que nous donne le statut de métropole pour soutenir nos commerçants de toutes les façons possibles», a souligné Valérie Plante.

Directeur général de Destination Centre-Ville, André Poulin déplore le climat d'incertitude créé autour de ce chantier.

«Le problème, c'est que ça fait trois ans qu'on énerve tout le monde avec quelque chose qu'on ne connaît pas. Ça a créé des appréhensions et des incertitudes. Il n'y aura pas de grandes entraves dans les prochains mois et on ne connaît pas la programmation des travaux après le mois de juin», a-t-il rappelé.

«Des commerces n'ont pas renouvelé leur bail parce qu'ils appréhendaient toutes sortes de choses. Mais moi, j'ai bon espoir que ça va être moins grave que tout le mélodrame qu'on a fait autour de ça.»

Du côté de la Ville, on souligne que les entraves à la circulation seront plus importantes à compter de janvier 2018.

Le Devoir

Les dégâts du grand froid

Le gel des tuyaux, ou pire leur éclatement, cause des inondations et des pénuries d'eau

AMÉLI PINEDA

Le froid polaire a apporté L'son lot d'inconvénients aux Québécois, dont le propriétaire du Joe Beef, qui a subi un gel de tuyaux et bris de conduite dans ses trois restaurants de Montréal.

«La vague de froid, on y a goûté», lâche David McMillan, pour qui les vacances des Fêtes ont rimé avec la gestion après sinistre.

Dans la nuit de dimanche à lundi, une fuite d'eau, à la suite du dégel d'un tuyau, a endommagé une partie du Joe Beef.

«Les plus gros dégâts semblent être là. Nous avons perdu notre cave à vin de collection. On va voir si on a droit aux assurances, mais c'est certain que ça va nous coûter cher», mentionne le réputé chef.

Le cauchemar a toutefois commencé la semaine dernière, lorsque ses deux autres restaurants, Liverpool House et Le Vin Papillon, ont aussi subi les conséquences de l'éclatement de tuyaux d'eau.

«Il n'y a plus rien qui me surprend. L'an dernier, c'était le tuyau dans la rue qui avait sauté. Je ne peux pas me laisser abattre par ça, la vie continue», dit-il.

Pour s'assurer que ses trois établissements ouvrent leurs portes comme prévu au retour du congé des Fêtes, jeudi, il a dû déboursé plus de 15 000\$ en travaux d'urgence.

«Nous sommes 70 employés dans 3 restaurants. On ne peut pas se permettre de fermer, alors on a tout fait pour que les travaux soient



Le réputé restaurant Joe Beef a perdu sa cave à vin de collection dans la nuit de dimanche à lundi en raison d'une fuite d'eau causée par le dégel d'un tuyau.

terminés pour qu'on puisse ouvrir», explique-t-il.

Jour de l'An sans eau

Sophia Oumzil, une résidente du quartier Saint-Henri à Montréal, a dû pour sa part passer le jour de l'an sans eau. «Nous n'avions plus d'eau depuis le 27 décembre. Elle est revenue mercredi matin, après huit jours d'attente», explique la femme qui réside dans un duplex.

Les tentatives pour déglacer ses tuyaux ont été infructueuses puisqu'ils sont en PVC. «Notre propriétaire a

vraiment tout fait. Il a fait venir le plombier. Il nous a fourni de l'eau embouteillée, mais le froid était trop extrême», souligne M^{me} Oumzil.

Les plombiers confirment avoir été fortement sollicités dans les derniers jours. Chez iPlomberie, alors qu'on reçoit une dizaine d'appels durant la fin de semaine du jour de l'an en moyenne, c'est plutôt une centaine d'appels qui ont été faits, indique le vice-président Étienne Mathieu.

Du côté des experts en sinistre, les demandes se multiplient. Chez Qualinet, 750 dos-

siers ont été ouverts contre 200 en moyenne. Même constat chez GUS (Groupe Urgence Sinistre), où l'administration s'apprête à faire un bilan des derniers jours.

17 fois plus de plaintes

Le congé des Fêtes, qui s'étend du 22 décembre au 3 janvier, a privé d'eau plusieurs résidents de la métropole, multipliant par 17 le nombre de plaintes à la Ville de Montréal par rapport à l'an dernier.

La ligne 311 a reçu 813 appels concernant une «panne de service d'eau et/ou tuyau-

Déjà une nouvelle vague de froid

Une vague de froid a frappé la côte est américaine mercredi, où certaines villes ont vu tomber leurs premiers flocons de neige en 29 ans. Du Texas à la Géorgie en passant par la Floride, des voitures ont dérapé sur la chaussée glacée, forçant la fermeture de plusieurs routes. La tempête devrait toucher le Québec dans la nuit de jeudi à vendredi, selon Environnement Canada. De 5 à 10 centimètres sont prévus sur le sud de la province, 10 à 20 centimètres pour le centre, alors que l'est du Québec sera enseveli sous 20 à 40 centimètres de neige. Du grésil et même de pluie verglaçante pourraient se mêler à la neige dans les provinces maritimes, en Gaspésie et en Basse-Côte-Nord. Une fois la tempête passée, une nouvelle vague de froid enveloppera la province dès vendredi.

terrie gelée». En 2016, seulement 47 appels avaient été enregistrés.

Mercredi, la Ville n'était pas en mesure d'indiquer le nombre de plaintes traitées et a invité *Le Devoir* à communiquer avec chacun des dix-neuf arrondissements pour avoir des précisions.

Le Devoir

ACTUALITÉS

AGRESSIONS SEXUELLES

L'ex-otage
Joshua Boyle
comparaît
devant
le tribunal

Ottawa — L'ex-otage canadien Joshua Boyle a brièvement comparu, mercredi à Ottawa, relativement aux 15 chefs d'accusation déposés contre lui, dont deux d'agression sexuelle.

M. Boyle, âgé de 34 ans, a été libéré en octobre, avec sa femme et leurs jeunes enfants, après avoir été détenu pendant cinq ans en Afghanistan par un groupe lié aux talibans.

La comparution s'est déroulée par vidéoconférence devant le juge Norman Boxall. Après moins de deux minutes d'audience, l'affaire a été ajournée à lundi prochain. Le juge Boxall a eu le temps d'apprendre que l'accusé avait retenu les services d'un avocat réputé d'Ottawa, le criminaliste Lawrence Greenspon, pour faire partie de son équipe de défense.

Selon les documents présentés en cour, Joshua Boyle, arrêté mardi à Ottawa, fait face à 15 chefs d'accusation, dont huit pour voies de fait, deux pour agression sexuelle, deux pour séquestration et un pour avoir poussé une personne à « consommer quelque chose de néfaste, c'est-à-dire du Trazodone », un antidépresseur. Il est aussi accusé d'avoir proféré des menaces de mort et d'avoir induit un policier en erreur.

Les gestes reprochés auraient été commis entre le 14 octobre et le 30 décembre 2017, après le retour de la famille Boyle au Canada à la suite de sa libération. Une ordonnance de non-publication interdit de divulguer les détails qui pourraient permettre d'identifier les victimes et même les témoins. Les faits allégués n'ont pas été prouvés en cour.

M. Boyle et sa femme d'origine américaine, Caitlan Coleman, avaient été enlevés en octobre 2012 par un groupe lié aux talibans alors qu'ils effectuaient un voyage d'aventure en Afghanistan. M^{me} Coleman était enceinte au moment de l'enlèvement, et le couple a eu trois enfants durant toute la captivité.

Trois lieux de détention

Après son retour au pays, M. Boyle a expliqué que, lorsqu'ils ont été enlevés, sa femme et lui aidaient des villageois afghans dans une région contrôlée par les talibans. Il a raconté à La Presse canadienne que leurs conditions de détention avaient évolué au fil du temps et que la famille avait changé de lieu de détention à au moins trois reprises.

Il décrivait la première geôle comme étant « particulièrement barbare », la deuxième plus « confortable », mais la troisième plus violente — le couple était souvent séparé et battu. M. Boyle soutenait que les ravisseurs, liés au réseau Haqqani, avaient violé sa femme et lui avait fait subir une fausse couche.

Une fois libéré, en octobre dernier, M. Boyle a réclamé que leurs ravisseurs soient déferés devant la justice.

Dans une entrevue au réseau américain ABC, M^{me} Coleman, originaire de Stewartstown, en Pennsylvanie, racontait que des ravisseurs avaient entraîné son mari à l'extérieur de la cellule et que l'un des geôliers l'avait jetée par terre en criant « Je vais te tuer, je vais te tuer! », avant de l'agresser. M^{me} Coleman a aussi soutenu que les ravisseurs avaient frappé son fils aîné avec un bâton.

Après sa libération, toute la famille est allée vivre chez les parents de M. Boyle à Smiths Falls, en Ontario.

La Presse canadienne



NATHAN DENETTE LA PRESSE CANADIENNE

Joshua Boyle a recruté un criminaliste réputé d'Ottawa pour le défendre, l'avocat Lawrence Greenspon.



RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Stephen Harper, Gilles Duceppe, Thomas Mulcair et Justin Trudeau lors d'un des débats des dernières élections fédérales

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Le débat sur les débats télévisés
des chefs peut reprendre

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire
à Ottawa

La prochaine élection fédérale n'aura lieu que dans 21 mois, mais les Canadiens seront invités sous peu à soumettre leur avis à propos de l'organisation... des débats des chefs. Il s'agit de réaliser une promesse électorale de Justin Trudeau, même si celle-ci semble déjà avoir du plomb dans l'aile.

En 2015, un débat sur les débats avait déchiré le pays. Le chef conservateur Stephen Harper avait annoncé qu'il ne participerait pas aux débats traditionnels organisés par le consortium des télédiffuseurs. Le chef néodémocrate Thomas Mulcair avait mis son grain de sel en menaçant de ne participer qu'aux joutes où M. Harper serait présent, puis en rendant sa présence conditionnelle à la tenue d'autant de débats en anglais qu'en français.

Au final, une des campagnes électorales les plus longues de l'histoire aura été ponctuée de cinq affrontements à géométrie variable : celui du magazine *Maclean's* s'est fait à quatre, sans Gilles Duceppe, ceux du quotidien *The Globe and Mail* et de l'institut Munk se sont déroulés à trois, sans Elizabeth May, les duels de TVA se sont déroulés à quatre, sans M^{me} May. Seul le débat du consortium des télédiffuseurs en français, auquel M. Harper a finalement accepté de participer, a réuni les cinq chefs.

Dans leur programme de 2015, les libéraux ont promis de mettre « un terme aux manœuvres partisans en confiant l'organisation des débats des chefs à une commission indépendante », mais ils n'ont pas explicité qui composerait cette commission ni quelle serait l'étendue de son mandat. Aussi la ministre responsable des Institutions démocratiques, Karina Gould, effectuera-t-elle en janvier et février une tournée pancanadienne pour recueillir l'avis des experts. Elle lancera aussi une consultation citoyenne en ligne.

Déjà, la conviction du gouvernement semble fléchir. « Je me demande, entre autres, si nous ne devrions pas établir quelque chose d'officieux et de temporaire afin de voir un peu comment cela fonctionnerait avant de passer à une mesure législative qui pourrait couler certains éléments dans le béton », a déclaré le ministre Gould devant un comité parlementaire qui a entrepris fin novembre une étude de son cru sur le sujet. En coulisses, on admet que tout est sur la table, autant une loi qu'un simple consensus en-

tre tous les partis ou un vote à la Chambre des communes.

Le comité a invité les grands partis politiques à lui soumettre un mémoire. Le Parti conservateur a refusé. « Le grand parti qui s'est défilé [à l'élection], c'était le conservateur, et c'est encore lui qui refuse même son mémoire à notre comité, a déploré le néodémocrate David Christopherson. Il faut voir l'automatisme, la répétition. Nous avons ici un parti qui tient à éviter ces débats parce que ça fait son affaire. »

Le Parti vert est le seul à avoir proposé des idées concrètes. Il suggère que, pour faire inviter son chef à un débat, un parti remplisse deux des trois critères suivants : recueillir 4 % d'appui populaire, avoir au moins un député au Parlement, présenter des candidats partout au pays. Le Parti vert propose de sanctionner les partis snobant un débat national en amputant de 20 % le remboursement de dépenses électorales auquel il a droit.

Des avis divergents

Le comité parlementaire a aussi reçu les avis de Radio-Canada, de CTV, de CPAC, de Corus (Global News), de *La Presse*, de *Maclean's*, de HuffPost, de Twitter et de Facebook. Les avis divergent quant à la direction à prendre.

La Presse, Twitter, HuffPost et *Maclean's* ont invité les parlementaires à prendre acte de la transformation du paysage médiatique et à ne plus considérer les télédiffuseurs comme les seuls capables de rejoindre un large public.

« Il est temps d'ouvrir le processus pour permettre aux entités médiatiques d'abord numériques de contribuer à la discussion et à la prise de décisions, et d'en élargir la portée », a fait valoir Andree Lau, la rédactrice en chef du HuffPost. Twitter et *La Presse* ont plaidé pour un libre accès au débat pour diffusion. (Radio-Canada soutient que la production du débat de 2011 lui a coûté 250 000 \$, sans compter la perte de revenus publicitaires.)

De l'autre côté, Radio-Canada, CTV et Global News ont tenu à rappeler que le consortium des télédiffuseurs dont ils font partie est né d'une nécessité : celle de ne pas multiplier les demandes de débats aux partis qui n'en sont en général pas très friands.

« Dans le cas du consortium, il s'agit simplement d'un accord ad hoc entre divers médias pour travailler ensemble dans l'intérêt public », a rappelé Troy Reeb. Il a fait subtilement comprendre que, lorsque les médias se lancent dans

une surenchère, cela peut mener à des compromissions néfastes. « Nous ne voulons toutefois pas nous lancer dans des batailles avec les autres réseaux pour savoir qui l'obtiendrait cette année ou l'année prochaine. Cela relancerait le processus du va-et-vient auprès des partis pour essayer d'obtenir leur faveur, et personne ne veut revenir à cela. »

Le député conservateur John Nater a reproché aux grands réseaux de ne pas avoir diffusé les trois débats en anglais. Ceux-ci ont répondu qu'ils ne diffusaient que ce pour quoi ils pouvaient se porter garants. M. Nater s'est alors emporté, leur reprochant de mettre en doute la crédibilité de ces organes de presse.

« Ce que j'affirmerai au nom de CBC/Radio-Canada, a répondu Jennifer McGuire, c'est que nous connaissons la nature des discussions qui ont eu lieu dans les négociations en vue de la tenue d'un débat. Nous savons qu'elles impliquaient de choisir ceux qui seront admis à participer au débat. Nous savons qu'elles portaient aussi sur le format, les lieux, les dates, les thèmes du débat. Pour nous, le fait de ne pas participer à ces discussions constitue un problème pour ce qui est d'offrir la mise en ondes. »

Des obligations et des sanctions?

Aucun média n'a accepté d'emblée une éventuelle obligation de diffusion du débat des chefs. Troy Reeb, de Corus, l'a carrément rejetée. « Pourquoi ne pas ordonner que le débat soit diffusé sur TSN, sur Food Network, sur la myriade d'autres stations en activité ou encore sur Netflix, YouTube ou Facebook? Où est-ce que cela mène? [...] Je pense que nous serions très réfractaires à une mesure de ce genre. »

Tous ont indiqué que, si une commission des débats devait être instaurée, le choix des thèmes abordés et des questions posées devrait continuer d'être fait par les journalistes, pour que le tout demeure un « exercice journalistique ».

La multiplication des débats en 2015 a mené à une diminution des cotes d'écoute. Selon la ministre Gould, « les débats de 2006, de 2008 et de 2011 ont attiré en moyenne plus de trois millions de téléspectateurs » chacun. En 2015, 1,5 million de personnes ont regardé celui de *Maclean's*, presque un million celui de TVA, 780 000 celui du *Globe and Mail*, 490 000 celui de Munk et 290 000 celui du consortium en français.

Le Devoir

ACTUALITÉS

INSTANTANÉS

Le plan poker

Cadeau de fin d'année des journalistes du *Devoir*, la série Instantanés propose des textes de fiction inspirés par des photos d'archives du temps des Fêtes envoyées par des lecteurs à la rédaction. Aujourd'hui, des textes de Guillaume Bourgault-Côté et d'Amélie Gaudreau à partir de clichés fournis par Serge Lavallée et Ray Chabot.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Tout le monde pensait que ça finirait mal. Sauf nous.

À l'échelle de notre banlieue, on est connus comme Jim et John. Mon frère et moi, on aime bien nos surnoms, qui font un peu cinéma. C'est en tout cas assurément mieux que l'original: Régis et Ronald, quand t'aspirez à être du monde, ça part mal.

On est allés chercher les photos du réveillon ce matin. Deux semaines plus tard, on est toujours pliés en deux, Jim et moi. Ce Noël 1972 va rester dans les annales, *big time*.

Faut dire que, jusque-là, ça n'allait pas nécessairement bien pour nous. Entre nos rêves (gloire-argent-plaisir) et la réalité, il y avait ce qu'on pourrait appeler un défi.

À la maison, nos parents semblaient embêtés par leurs grands, qui commençaient à donner l'impression qu'ils allaient rater le bateau de la vie. Avec deux ans de moins que nous, notre sœur avait déjà son diplôme universitaire et une *job* qui allait la mener loin — tout le monde nous le répétait jour après jour.

Pour nous, c'était pas mal moins clair, surtout avec ce *stigmata public* d'avoir fait partie de la première cohorte de décrocheurs au cégep. Voilà trois ans qu'on défendait ce qu'on appelait notre « changement d'orientation » en pointant les failles du nouveau système, mais la parenté avait la réplique facile.

« Et votre sœur? 95% partout, c'est aussi la faute du système, j'imagine? » (Matante Line)

« C'est sûr qu'avec les cheveux en boule sur les oreilles, ça devait pas entendre fort, fort, ces garçons-là. » (Mononcle Albert)

« Dans mon temps... » (Le grand-père, qui n'était jamais allé à l'école, par ailleurs)

« Ça a toujours manqué de discipline dans cette maison-

là. » (Mononcle Jean-Guy, qui avait fait l'armée)

Puisqu'on parle de Jean-Guy: je me rappelle un cauchemar que j'ai fait l'année passée, au sujet de ma coupe afro. Je me faisais bronzer à l'arrière de la maison en écoutant de la musique. J'avais ouvert les fenêtres, ça sortait comme à Woodstock. État de plénitude, je m'endors (je rêve souvent que je dors). Le rêve se poursuit un peu, puis je me réveille en sursaut (enfin, dans mon rêve) pour voir Jean-Guy à côté de ma chaise longue avec le coupe-bordure flambant neuf de mon père dans les mains. Il crie: « Mon sacrement, m'a te couper les cheveux! »

Je me suis réveillé (pour de vrai) en peur et en sueurs, le cœur en chamade. C'est le genre de truc que m'inspire Jean-Guy. On n'est pas de la même école, lui et moi.

Mais pour revenir au cégep, le fondement de l'affaire, c'est qu'on était victimes d'une forme de ségrégation, Jim et moi — je dis ça pour reprendre une expression entendue au début du cours d'histoire des États-Unis (j'ai raté les autres). Toujours en queue de peloton, toujours montrés du doigt.

Ça fait qu'on a décidé de faire un coup d'éclat: on allait planter là tout ce beau monde prétentieux et trouver notre voie d'avenir à nous.

On s'est levés en même temps du cours de français, on a crié: « OK, bye! » — c'est tout ce qui nous était passé par la tête —, on a replacé nos afros et bang! la porte était claquée. On s'est retrouvés sur le trottoir en face du cégep, convaincus que tout le monde nous regardait par la fenêtre, impressionnés par notre bravoure.

Sauf que non. Personne ne regardait, le cours avait repris et, si ça se trouve, quelqu'un avait peut-être demandé: « C'étaient qui, eux? »



Le Noël 1972 restera dans les annales, foi de Jim et John.

SERGE LAVALLÉE

Soudain, le petit vent froid nous a fait frissonner sur le trottoir. C'était novembre, et on venait de sortir du cégep sans diplôme, évidemment, puisqu'on était sortis au début de novembre de la première session. Le petit *rush* d'adrénaline s'est calmé assez vite merci.

« OK, Jim, on fait quoi? »

« J'sais pas, John. » Cette question-là, on se l'est posée assez souvent dans les deux années suivantes. On fait quoi? Disons qu'on a fait comme on a pu: la débrouille, en profitant du bungalow de nos parents et en ébauchant quelques plans bancals assis dans les demi-lunes fleuries du salon, souvent en bedaine après notre séance de *push-up* dans le garage.

Jusqu'au jour où Jim eut une idée de génie — si tant est que

ce terme s'applique à nous. C'était juste avant Noël 1972 et on n'avait pas une cenne pour acheter des cadeaux à qui que ce soit. « Pourquoi on n'essaierait pas le poker? »

Le poker? Rendu là, j'étais prêt à tenter pas mal tout pour atteindre mon rêve (gloire-argent-plaisir). On est donc partis au poker, avec un mot d'ordre sous notre afro: bluffer. Bluffer jusqu'au bout, mon John.

On est arrivés dans un salon plus ou moins légal, rempli de cette confiance que seuls les imbéciles peuvent avoir au moment de faire quelque chose qu'ils n'ont jamais fait.

Et on avait raison, Jim et moi, parce qu'on a gagné une petite fortune sans même s'en rendre compte, en naviguant avec les trois mots de poker

qu'on connaissait (se coucher, *all in* et bluffer).

Une petite fortune, vrai comme dans vrai.

Dans le temps de le dire, on a lavé le banquier en face de nous — on l'appelait de même parce qu'il avait un costard — et plumé un inconnu qui jouait avec une tuque de père Noël sur la tête.

Le directeur du salon (un gars à qui on n'aurait pas confié les enfants qu'on n'avait pas) est venu voir parce qu'il n'avait jamais vu ça (1) — ou peut-être aussi parce qu'il ne voulait pas payer (2).

Mais on avait gagné. Beaucoup d'argent. Et on n'a rien dit à personne.

On a attendu deux semaines sans rien changer à nos habitudes de vie — se lever tard, faire des faux plans dans le sa-

lon à côté de la TV, enfiler les *push-up* dans le garage. Nos parents n'ont rien vu venir. Jusqu'au soir du réveillon.

On est arrivés dans le salon en bedaine, notre mère a dit: « Ben là, ça va faire! Y'a quand même des limites! La famille s'en vient, allez vous habiller. » Et nous, on a dit: « Non. On s'en va dans le Sud. » Et puis on a éclaté de rire.

On le savait que ça allait bien finir, notre histoire. C'est sûr que certains diront que ce n'est pas tout à fait fini, en ce sens qu'on a déjà brûlé la moitié de notre *cash* en passant dix jours dans le Sud.

Mais Jim et moi, on le sait au fond de nous: si ça marché une fois, ça va marcher deux fois.

Le Devoir

La cachette

AMÉLIE GAUDREAU

C'était le dernier samedi avant les vacances de Noël. Pas celui tout juste avant, l'autre d'avant: celui du *party* plate dans la famille de Réjean, le plus très nouveau *chum* de la mère de Magalie.

C'était plate, parce que ça se passait dans le sous-sol d'église d'un village qui l'était tout autant, avec des « cousins » et des « cousines » ennuyeux et tous trop jeunes ou trop vieux pour se lier d'amitié avec Magalie, qui passait toujours pour « l'étrange », et pas juste parce qu'elle n'avait pas la même couleur de peau.

Ce qui dérangeait surtout les enfants et adolescents du coin, c'était l'accent de la ville de la jeune fille, trop « Montréal » à leur goût.

Elle s'était fait dire par Kelly, sa pseudo demi-cousine avec qui elle aurait pu avoir des atomes crochus, d'arrêter de parler comme un dictionnaire. Un dictionnaire... Elle en aurait eu bien besoin, cette petite campagnarde qui n'arrêta pas de dire « sontaient » toutes les deux phrases.

Durant ces visites dans la patrie du beau-père, qui heureusement ne duraient que le temps d'une fin de semaine, Magalie se réfugiait souvent dehors, à graver et glisser sur le gros banc de neige dans la cour de l'église. Elle profitait pleinement de cet avant-goût de l'hiver, avant que la ville, sa ville, soit enfin recouverte de son manteau de neige permettant une telle activité.

C'était un peu une « pratique » d'hiver.

Les faux cousins ne comprenaient pas trop l'intérêt marqué de Magalie pour la glissade en plein stationnement d'église, alors qu'on pouvait au même moment se « bourrer la face » de toutes sortes de gâteries sucrées et salées qu'ils pouvaient piger dans l'immense buffet froid, sans même se faire sermonner.

En cette troisième année de visite, rien n'allait comme prévu. Il n'y avait pas un grain de neige dans tout le village. Les anciens disaient qu'ils n'avaient pas vu ça depuis 20 ans, 30 ans, certains poussaient même jusqu'à 40 ans.

La rareté d'un tel événement ne rendait pas moins triste la pauvre Magalie, qui se résolut à manger plus lentement que d'habitude ses petits sandwiches au jambon rose fluo « avec pas de croûtes » et à faire un effort pour jouer avec les enfants de la famille de Réjean. Il fallait peut-être leur donner une vraie chance, malgré leurs préjugés. Avec le temps, ils avaient peut-être évolué...

Elle alla donc s'asseoir avec Kelly, qui avait vraiment grandi vite cette année, pour prendre des allures de jeune femme, même si elle n'avait encore que 12 ans et demi et qu'elle était toujours en cinquième année.

Kelly l'accueillit un peu froidement avec un « ah ben, v'là le dictionnaire de la ville! Tes sandwiches sontaient-tu tellement pas bons pour que tu viennes t'assir avec moi, d'un coup que tu voudrais vomir? »

La réplique avait rendu Magalie muette. Du haut de ses



Magalie avait l'habitude de profiter des visites dans la famille de son beau-père, à la campagne, pour s'amuser dans la neige dès la mi-décembre. Mais cette année-là, rien n'allait comme prévu.

RAY CHABOT

10 ans et de sa prestance de jeune fille bien élevée, elle finit son cinquième sandwich avec toute l'élégance qu'elle pouvait et finit par répondre: « Je me disais qu'il faudrait bien changer mes habitudes... Après tout, on dirait que tu es ma cousine pour encore un bon bout! »

— OK d'abord, ben si tu veux être une vraie cousine, il va falloir que tu viennes jouer à la

cachette avec nous autres de l'autre bord de l'église, derrière le presbytère. C'est toujours ça qu'on fait d'habitude quand t'es en train de glisser toute seule sur ta butte. »

Résignée, Magalie accepta en se disant que ce ne serait que pour une fois.

« Pis en plus, c'est toi qui comptes! »

Cet ajout de Kelly acheva de lui donner le goût de partici-

per. Mais bon, il fallait ce qu'il fallait.

Le troupeau de cousins, une bonne douzaine, s'est donc dirigé du côté du presbytère, avec dans les poches et les mains des « cochonneries » chipées dans la cuisine de service du sous-sol d'église: des petits gâteaux emballés, des chocolats en forme de sapin, des sacs à peine entamés de crottes de fromage...

Magalie avait opté pour un gros sac de chips, mais pas les moins « santé » du lot: celles cuites au four. Sa mère n'aurait pas de raison de la gronder si elle la surprenait avec ça dans les mains.

Elle s'était attelée à compter jusqu'à 50, comme le lui avait demandé Kelly, et rendue au bout du décompte, elle chercha partout les cousins cachés, pendant une bonne vingtaine de minutes, sans succès... Ils lui avaient joué un tour, c'était certain.

Plutôt que de crier comme une perdue ou de rentrer dans le sous-sol pour dénoncer à son beau-père cette mauvaise blague, elle s'arrêta devant la crèche géante installée un peu en retrait du presbytère. Personne ne s'y cachait, même pas la statue du petit Jésus, qu'on réservait sans doute pour le vrai jour de Noël.

Elle décida de prendre une pause de recherche à cet endroit plutôt douillet, pour manger tranquillement ses chips et attendre que ses cousins se tament de la faire poireauter. Elle finit par les entendre au loin, les voir débouler dans sa direction, et poursuivre leur route en passant devant elle sans même l'apercevoir, convaincus qu'ils étaient que la Magalie de Montréal était allée tout « bavasser » à leur oncle Réjean. Elle s'était si bien fondue au décor, entre le berger et les ruminants, qu'ils l'avaient peut-être prise pour un roi mage.

Bonne cachette, s'était-elle dit, entre deux bouchées bien salées et relativement grasses, ça pourrait être utile l'an prochain, s'il n'y a toujours pas de neige...

Le Devoir

ACTUALITÉS

20^E ANNIVERSAIRE DE LA CRISE DU VERGLAS

Le stress des mères détecté chez les « enfants du verglas »

Il y a 20 ans, le Québec faisait face à l'une des plus grandes catastrophes naturelles de son histoire. Entre le 4 et le 10 janvier 1998, la tempête de verglas a laissé jusqu'à 100 millimètres de pluie verglaçante sur son passage, plongeant dans le noir plus d'un million d'abonnés d'Hydro-Québec au pire de la crise. Premier texte d'une série à lire jusqu'à samedi sur cet épisode marquant.

ANDRÉANNE CHEVALIER

Un grand stress vécu par une mère enceinte peut accroître des facteurs de risques chez l'enfant à naître.

Par exemple, parmi les participants d'une étude nommée Projet Verglas, les filles dont les mères ont ressenti, enceintes, un stress plus élevé ont consommé plus de cannabis à 15 ans que celles dont les mères ont ressenti un stress moins grand.

Le Projet Verglas, mené par la professeure en psychiatrie Suzanne King, étudie les conséquences du stress subjectif (ressenti) et objectif (mesuré, par exemple, par le nombre de jours sans électricité) vécu par les femmes enceintes au moment de cette catastrophe naturelle qui a figé sous la glace et plongé dans le noir une grande partie du Québec en janvier 1998. Il suit régulièrement et depuis 20 ans des « enfants du verglas », nés dans la foulée de cet événement.

Il a été aussi observé qu'à l'âge de 19 ans, les filles du Projet Verglas qui ont une glande pituitaire plus grande ont une consommation plus élevée de cannabis.

« Ceci est important, car le pituitaire est la glande « maîtresse » du corps. Par exemple, elle contrôle la sécrétion des hormones de stress, de reproduction, de croissance, etc. », précise la chercheuse postdoctorale Sherri Lee Jones, membre de ce projet de l'Université McGill et du centre de recherche de l'hôpital Douglas.

Pour M^{me} Jones, ce résultat, quoique préliminaire, « veut dire que le stress prénatal a un effet sur le système neuroendocrinien, qui peut ensuite expliquer des facteurs de risque comme un plus grand usage du cannabis ».

Du QI à l'IMC

Tous les enfants qui participent à cette étude « vont bien » et leur développement est « normal », répètent M^{me} King et ses collègues.

Certaines conséquences des événements de 1998 sont toutefois mesurables et ont été démontrées au fil des années.

Parmi celles-ci, on note que les enfants dont les mères ont connu un grand stress objectif ont un QI de 10 points moins élevé que les enfants dont les mères ont connu un moins grand stress.

Ce sont toutefois les conséquences sur l'indice de masse corporelle des enfants qui ont le plus étonné l'équipe.

Ainsi, plus le stress objectif de la mère a été grand, plus ces enfants ont un IMC élevé. « C'est l'effet le plus important », souligne David Laplante, associé de recherche spécialisé en psychologie du développement. C'est aussi, selon lui, l'effet « le plus inquiétant ». D'autant plus que cet effet était inattendu et qu'au lieu de s'atténuer, il se maintient avec les années.

Il a d'ailleurs été observé qu'un IMC plus élevé est lié au fait que les filles participant à la recherche ont eu leurs menstruations plus tôt. « L'effet sur l'IMC [...] peut affecter le système hormonal et le système d'hormones reproductives en particulier », avance Sherri Lee Jones.

Des conditions de recherche uniques

La crise du verglas, « c'est mère Nature qui a fait avec des êtres humains ce que des chercheurs peuvent [normalement] faire avec des animaux », expose Suzanne King, rencontrée par *Le Devoir* dans son bureau de l'hôpital Douglas.

En janvier 1998, celle-ci a été privée d'électricité pendant



Mené par la professeure en psychiatrie Suzanne King, le Projet Verglas étudie les conséquences du stress vécu par les femmes enceintes au moment de la crise du verglas de janvier 1998.

sept jours. C'est en prenant conscience de son propre stress comme mère de jeunes enfants alors âgés de 4 et de 6 ans qu'elle s'est décidée à étudier les effets du stress lié à la crise, non pas sur les mères comme elle, mais sur les femmes en voie de l'être.

Quatre hôpitaux en Montérégie l'ont aidée à entrer en contact avec les femmes qui étaient enceintes au moment de la crise. Elles ont été 224 femmes à répondre à un premier questionnaire. Puis, 178 ont accepté d'être contactées de nouveau pour l'étude. Comme la plupart d'entre elles proviennent de familles plus aisées que la moyenne, cela peut teinter les résultats.

« On peut uniquement imaginer que les effets sont plus grands sur les familles moins fortunées parce qu'elles avaient moins de ressources pour composer avec la crise », fait remarquer M^{me} King.

Aujourd'hui, l'équipe peut compter sur une soixantaine de familles pour continuer les tests.

Agir

Avec l'intensification d'épisodes climatiques extrêmes, il ne fait pas de doute pour les chercheurs que l'incidence de catastrophes comme la crise du verglas, les feux de forêt ou les inondations est appelée à augmenter à l'avenir. Ce qui les amène à s'interroger sur les leçons apprises en 20 ans.

« Nous démontrons que ces événements causent des problèmes à long terme pour les enfants. Mais qu'est-ce qui est en place pour les premiers répondants dans ces crises au Canada? Est-ce qu'il y a des mesures pour indiquer que les femmes enceintes sont à risque, pas pour elles, mais pour les enfants? Ça n'existe pas », dénonce David Laplante.

Questionné par *Le Devoir*, le ministère de la Santé affirme que les femmes enceintes font partie des groupes considérés comme « vulnérables » pendant des situations qui présentent un danger potentiel ou un niveau élevé de stress.

Mais « un plan uniforme ne peut être appliqué pour tous

[les désastres ou catastrophes] », fait savoir Marie-Claude Lacasse, relationniste pour le MSSS.

Certains services (comme un logement temporaire ou un suivi médical particulier) pourraient leur être offerts, comme ils peuvent être offerts aux autres types de personnes jugées vulnérables, ajoute M^{me} Lacasse.

La responsable de l'équipe scientifique sur les changements climatiques et la santé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Céline Campagna, propose que les femmes enceintes et leurs enfants à naître soient considérés, à partir de 2021, dans les prochaines orientations du Plan d'action sur les changements climatiques.

Protéger les femmes enceintes

Les résultats issus du Projet Verglas peuvent être appliqués dans des situations de stress quotidien, croit Suzanne King.

« Si un couple qui veut avoir un enfant peut éviter des choses stressantes, c'est une bonne

15

Le nombre de jours sans électricité qu'ont vécus en moyenne les femmes enceintes qui ont participé au Projet Verglas.

chose », suggère-t-elle. Un déménagement devrait être fait avant la grossesse ou après le sevrage du bébé, par exemple.

M^{me} King propose aussi de protéger les femmes enceintes le plus possible. « Les femmes enceintes ne devraient pas avoir les pieds dans les eaux d'une inondation, être en train de travailler ou de régler des problèmes », recommande-t-elle.

La chercheuse se dit consciente qu'il peut être stressant pour une femme enceinte de connaître les résultats de ces recherches.

« C'est un piège », concède-t-elle. Mais puisque le Projet Verglas permet de distinguer les effets du stress objectif et subjectif, il peut être « déculpabilisant » pour les futures mères; la plupart des effets sur le développement physique et cognitif des enfants étant dus au stress objectif — donc hors de contrôle — vécu par les mères.

« Je trouve ça encourageant pour les femmes de savoir que si leur enfant a des B+ au lieu de A- à l'école, ce n'est pas de leur faute. Ce n'est pas parce qu'elles n'ont pas pu contrôler leurs émotions pendant la crise du verglas. C'est dû au nombre de jours sans électricité. Ces femmes n'ont pas à se sentir coupables ou faibles parce qu'elles ont vécu de la détresse. »

Au contraire, les enfants dont les mères auraient « sous-réagi » au stress qu'elles ont vécu seraient ceux qui vont moins bien, selon plusieurs résultats.

« On devrait avoir un niveau de détresse relié à ce qui nous arrive. Une réaction qui concorde avec le niveau de difficulté semble être la meilleure chose », soutient Suzanne King.

Le Devoir

ENVIRONNEMENT

La Norvège ralentit son soutien aux voitures électriques

Précurseur dans le passage à la mobilité propre, le royaume nordique veut limiter les encouragements fiscaux et pratiques offerts aux véhicules électriques. Le pays fait figure de laboratoire pour le reste du monde.

FRÉDÉRIC FAUX à Oslo

L'un des plaisirs quotidiens de Jørgen Gilbert, lorsqu'il rejoint son domicile à Jessheim, une banlieue d'Oslo, est de tomber sur un embouteillage aux heures de pointe. « Avec une voiture électrique, vous pouvez emprunter les couloirs de bus, se félicite-t-il en faisant bondir sa Tesla. Cela me fait gagner presque une heure chaque jour. »

Cette dérogation est l'un des nombreux avantages dont bénéficient les conducteurs de voiture électrique en Norvège. Ces véhicules, exonérés de toutes taxes, sont au même prix que leurs équivalents thermiques. Leurs conducteurs ne paient pas les péages urbains, ni le passage par les ponts ou les ferries, et disposent de parkings réservés au centre des villes où ils peuvent se garer et recharger leur voiture gratuitement.

Des privilèges qui ont fait de la Norvège le premier marché, en matière de pénétration, pour la voiture électrique. Elles sont 135 000 à circuler sur les routes de ce pays qui compte seulement cinq millions d'habitants. Depuis janvier 2017, il s'y vend plus de voitures électriques ou électrifiées que de voitures à moteur thermique.

Premier marché de masse

La Norvège est devenue un laboratoire pour le reste du monde, une étude de marché en temps réel. Des constructeurs comme Audi, Mercedes ou Jaguar l'ont choisie pour lancer les ventes de leur premier modèle tout électrique.

« Nous sommes le premier marché de masse pour ce type de véhicules », estime Sture Portvik, chargé de la mobilité électrique à la mairie d'Oslo. Une performance obtenue aussi grâce à d'importants investissements.

La capitale norvégienne, qui dispose déjà de 2000 points de recharge, va doubler ce dispositif d'ici à trois ans. Elle a aussi développé des parkings « tout électriques », comme le Vulkan, le plus moderne d'Europe, où 100 bornes « flexibles » permettent aux usagers de choisir leur puissance, et donc leur tarif.

Avantages à durée limitée

Toute l'infrastructure est déjà prête pour accueillir la prochaine génération de « super-chargeurs », capables de charger une batterie en cinq minutes.

« Le Vulkan est utilisé la nuit par les résidents du quartier et le jour par les salariés qui viennent y travailler, explique Sture Portvik en enjambant les câbles qui courent au sol. La semaine dernière, j'ai parlé avec un livreur qui vient recharger sa fourgonnette ici... Il économise de l'argent, tout en préservant l'environnement. Il était ravi! »

Un succès de l'électrique que la Norvège doit aussi apprendre à gérer. Les couloirs de bus, en effet, commencent

à être encombrés d'*el-bil* (véhicules électriques, en norvégien). Les municipalités voient avec inquiétude leur base fiscale se réduire.

« Les avantages dont nous bénéficions ont servi à lancer le marché, mais cela ne va pas être éternel », admet Petter Haugneland, porte-parole de la puissante association norvégienne de propriétaires de voitures électriques, qui compte 50 000 membres.

Aucun véhicule thermique en 2025

Lors de la discussion budgétaire qui s'est terminée la semaine dernière au Parlement d'Oslo, certains avantages ont ainsi été limités. Les municipalités ont désormais la possibilité de faire payer parkings et péages aux voitures électriques, dans la limite de 50 % du tarif normal. L'avantage fiscal sera maintenu en 2018, mais son bien-fondé sera réexaminé en 2019. Un amendement qui prévoyait de taxer les véhicules électriques pesant plus de deux tonnes a en revanche été rejeté.

« Il y a un débat sur le rythme de la transition », reconnaît le député Ola Elvestuen, du parti Venstre (Parti libéral et social-libéral norvégien).

« Certains pensent qu'il fallait taxer les "gros" véhicules car, avec tous les avantages dont bénéficie l'électrique, le poids des taxes liées à l'automobile dans le budget a baissé. D'autres, comme nous, pensent qu'il faut maintenir les avantages fiscaux tant que les véhicules de livraison ou les voitures familiales ne sont pas passés à l'électrique. Mais tous les partis sont d'accord sur l'objectif, poursuit-il. Plus aucun véhicule thermique ne doit être vendu en Norvège en 2025. »

Une réalité dans la banlieue

Car pour ses promoteurs, la voiture électrique doit remplir toutes les fonctions d'une automobile classique, en s'adressant à tous les membres de la famille, comme chez les Gilbert.

« Aujourd'hui, je peux tout faire avec ma Tesla, même accrocher une remorque ou en-

treprendre de longs voyages, assure Jørgen en conduisant d'un seul doigt grâce au pilotage automatique. L'autonomie n'est plus un problème : je peux aller d'Oslo à Gibraltar en m'arrêtant tous les 300 kilomètres, sans payer un centime. »

Arrivé chez lui, ce chef d'entreprise gare son véhicule à côté de la BMW électrique de sa femme, plus petite, mais largement suffisante pour conduire les enfants à l'école et faire 20 kilomètres jusqu'au bureau.

« Cela fait quatre ans que l'on a vendu notre dernier diesel et je ne ferai plus marche arrière », dit Jørgen en souriant.

Le graal de l'industrie du véhicule électrique, qui rêve de voir les moteurs thermiques évincés du foyer, que ce soit pour la « deuxième » voiture ou pour le véhicule principal, dont on se sert en famille les week-ends ou pour partir en vacances, est déjà devenu réalité dans la banlieue d'Oslo.

Le Temps

AVIS LÉGAUX

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-16146

Prestation de services professionnels et acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration et de suite bureautique

L'ouverture des soumissions prévue pour le 22 janvier 2018 est reportée au 29 janvier 2018 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 4 janvier 2018

Le greffier de la Ville Yves Saindon, avocat

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours tard.

Publications du lundi :

Réservations avant 11 h le vendredi

Publications du mardi :

Réservations avant 15 h le vendredi



Congédié?

Voyez

François Gendron avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas vers votre guérison

PORTAGE

ÉDITORIAL

ÉLECTIONS À DATE FIXE AU QUÉBEC

Effets pervers

Le 1^{er} octobre prochain, le Québec connaîtra sa première élection à date fixe pour choisir les députés de l'Assemblée nationale. Cette mesure empêche normalement le premier ministre sortant de déterminer à sa guise la date du scrutin de façon à favoriser la réélection de son parti. Si elle est plus respectueuse des principes démocratiques, l'élection à date fixe n'est pas dépourvue d'effets pervers, qui ont déjà commencé à se manifester et qui pourraient s'amplifier.

Maintenant que nous avons des élections à date fixe, le gouvernement libéral, se considérant en pleine pré-campagne électorale, devient des plus prévisibles. À la faveur de la dernière mise à jour économique et financière présentée en novembre par le ministre des Finances Carlos Leitão, il a annoncé des baisses d'impôt d'un milliard, tandis que Philippe Couillard laissait entendre récemment que d'autres allègements fiscaux seraient contenus dans le prochain budget en mars.

Remarquez que, élections à date fixe ou non, les gouvernements ont eu tendance à faire preuve de prodigalité à l'approche de l'élection générale. En ce sens, le gouvernement Couillard n'agit pas autrement que d'autres gouvernements au Canada en pareille circonstance. En 2007, Jean Charest avait poussé le bouchon encore plus loin en décrétant, en pleine campagne électorale, une baisse d'impôt de 700 millions.

Alors que les élections sont en vue, un gouvernement qui cherche à se faire réélire privilégiera souvent des baisses d'impôt à une hausse des dépenses publiques visant à améliorer les services à la population. Les baisses d'impôt lui procurent davantage de dividendes électoraux, croit-on.

Son comportement a peu à voir avec la recherche du bien commun; il témoigne plutôt de sa volonté d'utiliser tous les moyens à la disposition d'un gouvernement au pouvoir pour se maintenir en selle.

À moins d'un an des élections, la publicité gouvernementale devient souvent insidieuse. Les messages publicitaires, à l'heure de grande écoute, pour faire mousser la mise à jour économique ou sur Investissement Québec et la stratégie maritime sont de cet ordre. Le jupon dépasse: il est facile d'y voir de la propagande partisane.

D'ailleurs, le gouvernement Couillard s'est doté en 2015 d'un slogan — « Ensemble, on fait avancer le Québec » — qui ressemble au slogan électoral des libéraux en 2014, « Ensemble, on s'occupe des vraies affaires ». Utilisé à plusieurs sautes ces derniers temps, le slogan gouvernemental est tellement électoral qu'on ne saurait se montrer surpris si le Parti libéral l'adoptait pour la prochaine campagne.

À ce détournement de la publicité gouvernementale à des fins partisans pourraient s'ajouter, d'ici le déclenchement de la campagne le 29 août prochain, des publicités du PLQ, que ce soit dans les médias traditionnels ou dans les médias sociaux, sans que ces débours soient considérés comme des dépenses électorales.

C'est un des effets pervers des élections à date fixe: la campagne électorale commence dans les faits bien avant la campagne officielle. Or, d'ici au 29 août, les partis pourront ouvrir allègrement leurs goussets sans que leurs dépenses soient comprises dans les plafonds imposés aux partis durant les 33 jours de la campagne. Les groupes de pression pourront faire de même pour favoriser l'un des camps. Les partis et les groupes les plus nantis sont par là avantagés.

En 2015, avant la dernière élection fédérale, l'ex-directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley, avait sonné l'alarme, estimant que les élections à date fixe avaient faussé le jeu en rendant caducs les plafonds des dépenses électorales. Des changements s'imposaient, selon lui; au Royaume-Uni, par exemple, les dépenses électorales sont plafonnées pour une période de dix mois avant la dissolution du Parlement. De son côté, le directeur général des élections du Québec, Pierre Reid, entend observer la situation en 2018 et proposer, s'il les juge nécessaires, des changements à la Loi électorale.

Évidemment, le gouvernement Couillard pourrait être sanctionné s'il en fait trop: trop de publicités gouvernementales partisans, trop d'annonces racoleuses, trop de dépenses non comptabilisées.

« Tu penses que je m'en aperçois pas », chantait Gilles Vigneault. Les électeurs pourraient mal réagir à l'opportunisme crasse dont ferait preuve un parti aux abois.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU,
 DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

TRUMP SE VANTE D'AVOIR LE « PLUS GROS » BOUTON NUCLÉAIRE...



L E T T R E S

Infoman au service des politiciens

La revue de l'année d'*Infoman* m'a laissé une curieuse impression, qui se renforce d'année en année: cette émission me semble de moins en moins satirique et corrosive, de moins en moins du côté de l'humour noir, et de plus en plus au service de la campagne d'image des hommes et femmes politiques qui, à l'évidence, font des pieds et des mains pour y apparaître.

L'humour ne nourrit plus la distance, il permet plutôt le rapprochement, la connivence, en révélant la part humaine, sympathique, du pouvoir, le plus souvent au mépris des politiques réelles, de décisions et d'orientations qui peuvent être délétères: Dufort rigole moins aux dépens de tel premier ministre, de tel ou telle ministre, qu'avec eux, comme s'il était passé de leur côté, était devenu leur ami intime: Mélanie Joly, la patronne de Radio-Canada, ouvrant l'émission par une autoparodie gentille, Philippe Couillard visitant l'animateur dans ses bureaux (un déplacement symbolique révélateur: c'est le roi qui rend visite au fou, et non l'inverse), Julie Payette marchant sur des œufs avec son aide galante sans même une allusion au pouvoir monarchique qu'elle contribue à légitimer, Justin Trudeau commentant chaque paire de bas reçue en vantant son goût et son jugement, et ainsi de suite.

La palme revient sans doute à une séquence où les députés de l'Assemblée nationale se racontent des blagues les uns aux autres: ici, non seulement le rire abolit momentanément les frontières et les cliques et célèbre l'unanimité, mais ce sont les représentants du pouvoir qui rient plutôt que d'être l'objet du rire, les représentants du pouvoir qui sont du côté du rire (comme la vice-première ministre Anglade il y a quelques semaines à *Tout le monde en parle*, entourée d'une dizaine d'humoristes) plutôt que d'en faire les frais.

Évidemment, rien n'interdit à Jean-René Dufort de jouer le rôle de l'ami du pouvoir, et rien n'interdit que des politiciens rigolent avec un animateur, mais il faudrait alors renoncer à l'image du superhéros justicier, car je ne vois plus guère de différence entre lui et les supposés « vilains » qu'il est censé combattre.

Mathieu Bélisle
 Montréal, le 2 janvier 2018

Guy Joron, esprit novateur

Quelques jours après Noël décédait Guy Joron, cet homme qui, à 36 ans, fut notre premier ministre de l'Énergie du Québec, un poste créé par René Lévesque, et qui, avant tous, avait senti le rôle majeur que jouerait l'énergie dans le développement du Québec et, ajoute-t-on, du monde entier. S'il choisit Guy Joron pour préparer la première politique énergétique du Québec,

c'est, me semble-t-il, parce qu'il savait que ce dernier, indépendant de fortune, fait peu fréquent à cette époque pour un péquiste, et esprit novateur, n'hésiterait pas à proposer une politique énergétique visionnaire. C'est ainsi qu'avec une très petite équipe il a convaincu le Conseil des ministres, à l'encontre de M. Parizeau sur la question du nucléaire, d'exclure du plan de développement d'Hydro-Québec les 33 centrales nucléaires qui y apparaissaient. Mais cette politique allait aussi porter plusieurs idées phares qui, pour certaines, étaient très avant-gardistes ou se révéleront plus que nécessaires pour l'économie du Québec: développement du réseau de gaz naturel, programme d'économie d'énergie — la première loi sur le sujet pour le secteur de la construction —, création de Nouveler (morte, faute de vision), la première société d'État chargée de développer les énergies nouvelles, 40 ans avant que ces énergies deviennent une nécessité.

Guy Joron aura aussi été un allié fidèle de plusieurs des mesures importantes économiques et sociales du premier gouvernement péquiste du Québec, dont l'assurance automobile. Il n'aura malheureusement pas réussi à convaincre ses collègues de prendre le contrôle de l'Alcan, ce qui aurait permis d'assurer une pérennité économique à la région du Saguenay et de conserver un siège social d'une multinationale à Montréal.
 Renaud Lapierre, ex-chef de cabinet
 Le 2 janvier 2018

L I B R E O P I N I O N

Sortir de l'entreprise-monde pour reconquérir notre temps

YVES-MARIE ABRAHAM
 Professeur à HEC Montréal

Comment mettre un terme à la destruction de notre habitat avant qu'il ne soit trop tard? Comment s'attaquer à ces inégalités qui n'ont cessé de se creuser dans nos sociétés? Comment enfin reprendre un tant soit peu le contrôle de nos vies alors qu'elles semblent plus que jamais soumises aux « lois du marché » et aux sirènes du « progrès technique »?

Il faut que nous sortions de ce que le sociologue Andreu Solé appelle l'« entreprise-monde », c'est-à-dire un monde conçu dans une large mesure par et pour l'entreprise, comme on peut dire du monde médiéval qu'il était conçu par et pour l'Église. Nous ne la voyons plus, tant elle tisse la trame de nos vies, mais l'entreprise est la principale force organisatrice de nos sociétés. Pour le meilleur et surtout pour le pire.

Totalitarisme inédit

Force est de constater que l'entreprise façonne notre milieu de vie et nos conditions d'existence. Gageons que le lecteur aura bien du mal à trouver autour de lui un seul objet qui n'a pas été produit par une entreprise ou au moins acheté à une entreprise. Par ailleurs, ces marchandises que nous consommons tous, bon gré mal gré, nous ne pouvons

les acquérir que contre de l'argent obtenu le plus souvent en vendant notre force de travail à des entreprises. Notre temps de vie éveillé est un temps passé dans des entreprises. Un temps qui ne nous appartient plus.

Mais l'entreprise colonise aussi notre espace vital. Cette organisation est implantée désormais sur presque toutes les terres habitées. Aucune autre organisation humaine avant elle n'a exercé une telle hégémonie. Et avec l'entreprise vient la publicité, qui envahit tous les espaces, aussi bien publics que privés. Les dispositifs de propagande mis en place par les plus puissantes dictatures ont quelque chose de dérisoire et de grossier comparativement aux stratégies de « marketing » déployées par nos entreprises aujourd'hui.

Enfin, l'entreprise a désormais colonisé nos esprits. Sans même en prendre conscience, nous nous attendons à ce que toute organisation fonctionne sur le modèle de l'entreprise. Cela fait le succès des écoles de gestion. On y rencontre toutes sortes de gens qui viennent y apprendre les techniques de l'entreprise privée pour les appliquer à des organisations qui n'ont pourtant pas pour raison d'être le profit de quelconques actionnaires. Par la même occasion, nous avons tendance à penser qu'un patron d'entreprise peut diriger n'importe quelle organisation, y compris un État, chose inconcevable il y a encore quelques décennies...

Organisation destructrice

Cette domination qu'exerce l'entreprise est problématique pour trois raisons. Véritable « machine » à produire des marchandises pour accumuler de l'argent, son expansion ne peut qu'être un désastre sur le plan écologique. Comment en effet produire toujours plus de marchandises sans puiser toujours plus dans nos « ressources naturelles » et produire toujours plus de déchets? Pour l'heure en tout cas, nous ne savons pas dissocier croissance économique et dégradation écologique.

Il faut rappeler par ailleurs que l'entreprise repose sur le salariat, un rapport socialement inégal. Celui-ci suppose en effet qu'une minorité d'humains contrôlent les moyens de production, c'est-à-dire les moyens d'existence, ce qui force la majorité à lui vendre sa force de travail pour obtenir de quoi vivre. Et ce n'est pas parce que le chômage de masse nous a habitués à considérer le fait d'obtenir un emploi comme un privilège que ce rapport social est moins injuste!

Enfin, l'entreprise-monde nous contraint à être productifs et rentables. On peut bien sûr décider de ne pas « jouer le jeu ». Il faut être prêt alors à assumer le fait de se retrouver dans une situation très inconfortable, tant sur le plan matériel que sur le plan symbolique. Le problème de nos vies n'est pas qu'elles sont vides de sens. Le problème est qu'elles sont trop pleines d'un sens qui nous est imposé par cette

course à l'accumulation d'argent qui est au principe de l'entreprise.

Réinventer les communs

Si nous tenons à la vie, à la justice et à la liberté, il faut en finir avec l'entreprise. À tout le moins, cette forme de vie sociale doit être marginalisée. Pour ce faire, il y a d'abord une reconquête spatiale à mener, notamment sous la forme de luttes contre l'envahissement publicitaire, contre les paradis fiscaux ou plus largement contre la libre circulation des capitaux et des marchandises.

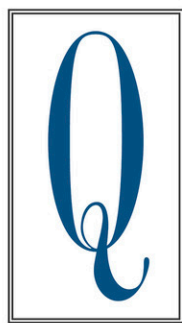
Mais nous devons aussi reconquérir ce temps dont l'entreprise nous dépouille largement — les vacances elles-mêmes n'étant jamais qu'un temps de consommation et de récupération pour le travail. D'où la pertinence de militer pour une réduction significative du temps de travail sans perte de revenu et/ou pour des dispositifs tels que le revenu inconditionnel d'existence.

À plus long terme, il s'agit de reprendre le contrôle de nos moyens de vivre pour que nous ne soyons plus contraints de vendre notre force de travail aux entreprises. Ces moyens pourraient être pris en charge collectivement, de façon équitable, soutenable et démocratique, sur le modèle des « communs », qui représente une voie de sortie prometteuse de l'alternative propriété privée/propriété collective dont nos sociétés sont prisonnières depuis trop longtemps.

IDÉES

Pourquoi pas des sacs en végéplastique ?

PAUL LAVALLÉE
Professeur à la retraite,
auteur de *Les végéplastiques*
(Multimondes, 2016)



Quelques ne s'est pas indigné devant ces plages recouvertes de débris de plastique ? Qui n'a pas été ému devant ces vidéos de mamifères marins qui se noient, empêtrés dans des filets ? Devant ces oiseaux morts de faim parce que leur estomac était rempli de morceaux de plastique ? Devant ces images de « continents » flottants sur l'océan ?

Alors, dès que quelqu'un a le courage de se lever pour interdire les sacs de plastique, il a droit à un bravo universel. Et pourtant, les sacs représentent la partie la plus visible des débris, mais ne constituent qu'une proportion infime de la pollu-

tion par le plastique. Or l'interdiction est une réaction inefficace qui masque la cause du problème et laisse croire que le devoir du citoyen soucieux de l'environnement est accompli. Cette action est proche de l'obscurantisme scientifique.

Il existe une solution, déjà mise en œuvre par plusieurs pays, dont l'Italie et la France, qui interdisent tous les sacs non compostables, non seulement dans l'alimentation, mais dans tout genre de commerce et pour tout type de sac, quelle que soit son épaisseur. Entendons-nous : ce n'est pas parce qu'un sac est moins dommageable pour l'environnement qu'il faut en abuser. La meilleure façon d'en limiter l'utilisation demeure la consigne. Même l'utilisation de cabas est loin d'être une garantie d'économie de plastique, car il faut plus de cent utilisations pour qu'un de ces sacs soit rentable du point de vue de l'environnement.

Végéplastiques

Les plastiques actuels sont



SPENCER PLATT GETTY IMAGES/AGENCE FRANCE-PRESSE
Les plastiques actuels sont fabriqués avec du pétrole alors que les plastiques compostables sont fabriqués à partir de végétaux.

fabriqués avec du pétrole alors que les plastiques compostables sont fabriqués à partir de végétaux (végéplastiques). Ils offrent presque toutes les propriétés des plastiques actuels : on peut en fa-

briquer des contenants d'aliments, des bouteilles, des tissus, des couches pour bébés, des filets de pêche...

En interdisant les objets de plastique à la pièce plutôt que selon leur nature, on ne s'at-

taque pas à la source du problème et il faudra légiférer constamment : après les sacs, viendront les bouteilles, puis les contenants des produits d'épicerie, puis...

Les végéplastiques se compostent comme les déchets domestiques (matières organiques) dans les mêmes centres de compostage et dans le même temps. Une remarque importante s'impose ici. On voit souvent des sacs « dégradables », « biodégradables », « oxobiodégradables ». Ces appellations sont trompeuses et ne servent qu'à donner bonne conscience au client, et aucun des sacs distribués au Québec actuellement n'est compostable.

Carboneutres

Alors, pourquoi ne sommes-nous pas déjà à l'ère du végéplastique ? C'est que la quasi-totalité des gens qui œuvrent en environnement s'y oppose, par manque de connaissance ou par préjugé, mais surtout parce que, même si les végéplas-

tiques peuvent être recyclés, leur recyclage est incompatible avec les pétroplastiques.

Parce qu'ils ne sont pas recyclés, Eco Entreprise Québec (EEQ) impose une taxe exorbitante à la vente des produits vendus dans des contenants de végéplastique. En outre, les centres de compostage ne veulent pas les composter, car ils craignent les mélanges des deux genres de plastique. Cela se fait pourtant ailleurs. Serions-nous plus niais que d'autres ?

Les végéplastiques, contrairement aux pétroplastiques, sont carboneutres. Les plantes dont ils sont issus absorbent du carbone lors de leur croissance et le libèrent lors du compostage. Leur coût n'est pas beaucoup plus élevé que celui du plastique actuel.

Aujourd'hui, au Québec, les végéplastiques sont pratiquement inexistantes, limités surtout aux imprimantes 3D et à des usages médicaux spécialisés. Peut-on enfin envisager un vrai débat sur l'avenir des plastiques dans notre société ?

INDUSTRIE DES CALÈCHES

Montréal doit s'engager dans le sauvetage du cheval canadien

GÉRALD
MCNICHOLS TÉTREAU

Ex-membre du Conseil
du patrimoine de Montréal

Il est déconcertant de constater, depuis quelques années, l'absence de recul et de réflexion collective sur l'avenir économique et culturel de la métropole québécoise. Affirmer qu'on veut faire disparaître les calèches hippomobiles pour les remplacer par des calèches électriques, c'est s'attaquer au cheval sans savoir qui il est et ce qu'on lui doit.

La loi québécoise de 2012 sur le patrimoine culturel a rendu possible la reconnaissance des pratiques culturelles qui sont la base de la vie en société. Le phénomène du cheval, son élevage, son dressage ainsi que ses nombreux usages, les innombrables métiers et savoir-faire qui en découlent en plus des vestiges matériels — écuries, véhicules hippomobiles, champs de course, sentiers, attelages et autres accessoires, etc. — constituent ce patrimoine vivant.

Sur le plan environnemental, le cheval se reproduit lui-même, ses déchets sont recyclables et sa consommation végétarienne provient du sol. Lorsqu'on le débourse avec compétence, ce qui est un art, il développe une interdépendance, une complicité et une relation affective réciproque avec l'être humain.

Cheval canadien

Les efforts de la Société des éleveurs de chevaux canadiens fondée en 1895, de même que ceux d'une poignée d'éleveurs entêtés, ont permis de transmettre le précieux héritage de la race du cheval canadien, dont le statut patrimonial légal est reconnu par le gouvernement québécois depuis 1999. Montréal, à titre de métropole du Québec et de l'Amérique française, doit s'engager et participer concrètement au sauvetage du cheval canadien.

Les nombreuses lacunes que l'on reproche à l'industrie des calèches peuvent être corrigées par l'adoption de règlements appropriés et de mesures de contrôle resserrées. Mais il faut plus, parce que cette activité se dégrade, faute d'investissements, alors qu'elle mérite, comme n'importe quel autre patrimoine, d'être soutenue pour pouvoir atteindre son potentiel culturel et économique.

Des investissements sont nécessaires pour l'aménage-



ISTOCK
Les nombreuses lacunes que l'on reproche à l'industrie des calèches peuvent être corrigées par l'adoption de règlements appropriés et de mesures de contrôle resserrées.

ment d'une écurie et de remises convenables et salubres. Il faut assurer aux cochers la disponibilité de logements à loyer modique adjacents à l'écurie afin qu'ils puissent être présents sur les lieux, prendre soin de leurs chevaux et entretenir leur box. Il faut un grenier à foin et les installations requises pour assurer la salubrité, le confort physique et mental des chevaux ainsi que les dégagements pour les soins et l'exercice.

Un centre de documentation, un petit musée, un espace de réception pour les visiteurs et un petit café complèteraient les installations. Des groupes scolaires et le public pourraient visiter le site sur rendez-vous. L'emplacement de cet « hôtel des caléchières » devrait être dans Griffintown, à cause de sa relation historique avec les chevaux et sa proximité avec le Vieux-Montréal.

Pour ce qui est des calèches, il suffit d'exiger le noir, comme à Québec. Une formation continue en histoire populaire serait donnée sur place aux cochers.

Pour contrôler les heures de travail des chevaux, il serait facile de délivrer, à partir d'une borne RFID connectée

à un ordinateur et à une imprimante, un visa indiquant l'heure d'arrivée et l'heure d'échéance du visa. Chaque cheval serait muni d'un bracelet avec une carte à puce inamovible permettant d'établir le visa. Aucun calèche ne pourrait circuler avec des passagers sans détenir un visa quotidien valide.

Les chevaux actuels, au fur et à mesure de leur retraite dans un endroit approprié et non pas à la boucherie, devraient absolument être remplacés par des chevaux de race canadienne enregistrés et élevés en fonction de ce travail.

Nouvelle-France

Avant l'arrivée du cheval, il n'existait en Nouvelle-France et à Montréal que deux moyens de transport, soit à pied ou par voie d'eau. Cela explique que les rives du fleuve Saint-Laurent aient été d'abord habitées.

En 1665, le roi Louis XIV et son ministre Jean-Baptiste Colbert créent l'administration des haras royaux et fondent le haras royal du Pin à Saint-Germain-en-Laye. Une de leurs intentions est de créer un haras royal dans chaque province française, dont la Nouvelle-France où on ne compte à ce

moment aucun cheval.

La même année, alors que le régiment de Carignan débarque à Québec, la France envoie 14 chevaux qui arrivent à Québec le 16 juillet. D'autres envois suivent jusqu'en 1671. Les chevaux sont distribués aux membres du Conseil souverain, à certains capitaines du régiment de Carignan qui ont décidé de s'installer dans la colonie et se sont vu attribuer une seigneurie et aux ursulines. Tous doivent s'engager à assurer l'entretien et la reproduction de ces chevaux et à remettre à l'intendant un poulain tous les trois ans. Ces poulains sont ensuite redistribués sous les mêmes conditions à d'autres colons.

L'historien Paul Bernier mentionne 80 chevaux arrivés progressivement à Québec de 1665 à 1671. L'intendant Jean Talon demande cette année-là d'arrêter l'envoi de chevaux parce que leur nombre est désormais suffisant pour assurer leur croissance naturelle en fonction des besoins de la colonie. Bernier ajoute qu'« à partir de ces 80 chevaux va se former un contingent qui atteignait les 12 000 en 1760, sans autre addition que la croissance naturelle, c'est-à-dire

sans arrivée de nouveaux chevaux de l'extérieur. Ces 80 bêtes donnent naissance à la race de chevaux canadiens ».

Voies carrossables

Talon établit le *Livre terrier*, qui découpe le sol en seigneuries et en concessions. Il structure à la fois le territoire et l'ordre social. Le fonctionnement des seigneuries est basé à la fois sur les responsabilités réciproques du seigneur et des censitaires, sur les efforts individuels et sur les corvées collectives. Le défrichement, la coupe du bois, les tâches agricoles et les déplacements de matériaux pour les corvées de même que l'assistance à la messe du dimanche requièrent la force du cheval.

Jean Talon partage avec un autre personnage historique, le sulpicien François Dollier de Casson, le fait d'avoir été en France au service du maréchal de Turenne. M. Dollier, lui-même débarqué à Québec en 1666, et qui a accompagné une expédition du régiment de Carignan à titre d'aumônier, est supérieur des Sulpiciens en 1671, donc seigneur de l'île de Montréal. C'est lui qui établit en février 1672 le premier

plan des rues de Montréal. Ces rues dont la largeur est prévue pour le passage des voitures à cheval ne connaîtront pas d'autre mode de traction jusqu'en 1899, lorsqu'apparaît à Montréal la première voiture automobile.

Le cheval a aussi rendu possible l'établissement de routes sur la terre ferme. La construction du chemin du Roy, longeant la rive nord du Saint-Laurent et reliant par voie carrossable les villes de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec jusqu'au cap Tourmente, est amorcée en 1731 et achevée en 1737. Des bacs permettaient aux voitures à cheval de franchir les rivières affluentes du Saint-Laurent.

Louis Beaubien

L'homme d'affaires Louis Beaubien (1837-1915), qui prône un retour à une agriculture moderne pour contrer l'émigration des Canadiens français aux États-Unis, a entrepris, dès 1866, l'élevage des chevaux dans sa ferme de Saint-Louis du Mile-End. Il fonde en 1875 la municipalité d'Outremont et crée, en 1889, le Haras national destiné à importer de France, puis à vendre ou à affermer des chevaux de race ainsi qu'à reconstituer la race du cheval canadien.

La circulaire du Haras national de 1889 affirme : « La vieille et excellente race du pays ; celle du cheval canadien ne sera pas oubliée. On essaiera d'en retrouver les débris par le pays pour la reconstituer et la remettre sur pied, et cela, par des élevages soigneusement faits sur la ferme. On la consignera aussi dans un registre de filiation ouvert pour elle. »

L'écurie du Haras national de Louis Beaubien tout comme celle du domaine Ravenscrag de Hugh Allan existent toujours. Elles sont situées de part et d'autre du mont Royal et pourraient retrouver leur utilité première en y élevant des chevaux de race canadienne qui pourraient servir à l'initiation des jeunes Montréalais à l'art du cheval. Chacune est reliée aux sentiers du parc du Mont-Royal. Le Service de police de la Ville de Montréal maintient d'ailleurs sur le mont Royal sa propre écurie d'une dizaine de chevaux de race canadienne et forme des cavaliers expérimentés.

Voilà, pour paraphraser Louis Beaubien, quelque chose qui peut apporter la prospérité culturelle et économique à notre ville, et qu'il faudrait saisir immédiatement.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillegon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Hélène Buzetti et Marie-Yveline (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écrits), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

TRAGÉDIE DE LAC-MÉGANTIC

La Couronne a terminé sa plaidoirie

STÉPHANIE MARIN

à Sherbrooke

Le chef de train Thomas Harding a joué un rôle significatif dans la mort des 47 victimes de la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic, parce qu'il n'a pas appliqué suffisamment de freins sur le convoi — soit juste la moitié de ce qui était requis — et qu'il n'a pas effectué de tests sur ceux-ci avant de partir pour la nuit, a plaidé l'un des procureurs de la Couronne, mercredi matin.

Le train de 72 wagons de pétrole brut, laissé sans surveillance en haut d'une pente à Nantes, l'a ensuite dévalée, déraillant et explosant à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013.

Quant aux deux autres accusés, d'ex-employés de l'entreprise ferroviaire Montreal, Maine & Atlantique (MMA), le contrôleur Richard Labrie et le directeur de l'exploitation de la MMA au Québec, Jean Demaître, le procureur de la Couronne Sacha Blais a fait valoir que s'ils avaient posé des questions pertinentes sur la sécurisation du train, ils auraient pu éviter la tragédie.

Or ni l'un ni l'autre n'ont jugé bon de vérifier auprès du chef de train Harding combien de freins à main avaient été enclenchés et si des tests avaient été faits. Et cela, même s'ils savaient qu'un incendie s'était déclenché sur la locomotive de tête. Ils avaient la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour éviter des blessures et des pertes de vie. Une tâche à laquelle ils ont tous les deux failli par de nombreuses omissions, a plaidé M^e Blais.

Les trois hommes sont accusés de négligence criminelle et ont plaidé non coupables.

Le procureur de la Couronne a clos mercredi matin sa plaidoirie au palais de justice de Sherbrooke, où se déroule le procès criminel depuis le début du mois d'octobre.

Le procès devant le jury de 14 personnes est présidé par le juge Gaétan Dumas, de la Cour supérieure.

Les plaidoiries des avocats des trois accusés vont débiter ce jeudi matin et se poursuivre vendredi. Comme ils n'ont pas témoigné à leur procès, les arguments de leurs avocats sont très attendus. Puis, le juge Dumas prévoit de donner ses instructions au jury lundi, leur permettant alors de commencer leurs délibérations.

La compagnie MMA, qui a depuis fait faillite, a aussi plaidé non coupable à l'accusation de négligence criminelle et subira un procès séparé.

Dans sa plaidoirie, le procureur de la Couronne a tenté de convaincre le jury — dix hommes et quatre femmes — que sans les agissements de M. Harding ce soir-là, l'explosion catastrophique du train de pétrole brut ne se serait jamais produite. Il a fait preuve d'insouciance et de mépris envers la sécurité de la population, juge-t-il.

La conduite d'un train de 10 000 tonnes est une activité qui comporte certains dangers, a

déclaré M^e Blais. Et les employés sur le terrain sont les « derniers remparts pour la sécurité » des gens.

Il y a des règles à suivre, consignées dans des documents, lorsqu'un train est laissé sans surveillance: celles-ci prévoient le nombre de freins à main minimum qui doivent être appliqués et que des tests doivent être faits sur les freins pour s'assurer qu'ils sont efficaces. Un train laissé en haut d'une pente demande un nombre plus élevé de freins, a aussi expliqué le procureur.

« Ces textes sont clairs », a tranché M^e Blais, qui a plaidé en anglais et en français. Et ils ne sont pas compliqués, a-t-il ajouté.

« Si Thomas Harding ne fait pas son travail de façon sécuritaire à Nantes [là où le train était arrêté la veille du drame], qui le fera? » a demandé le procureur.

Il a rappelé qu'un expert en sécurité ferroviaire a déclaré au procès que quatorze freins à main auraient dû être appliqués sur le convoi, alors qu'il n'y en aurait eu que sept.

M. Harding est assis près de ses avocats dans la salle de cour et écoute attentivement, impassible.

M^e Blais a aussi insisté sur le fait que M. Labrie

aurait pu poser des questions pour s'assurer que le train était adéquatement immobilisé ou qu'il aurait pu exiger de Thomas Harding qu'il retourne sur les lieux pour inspecter la locomotive.

« Celui qui pouvait vérifier le travail de Thomas Harding, c'était lui », a-t-il dit à propos de M. Labrie.

M^e Blais a fait réentendre aux quatorze jurés des enregistrements des conversations téléphoniques entre la Sûreté du Québec et M. Labrie au sujet du feu de la locomotive et ensuite entre M. Labrie et M. Demaître.

Avisé de l'incendie de la locomotive par M. Labrie, M. Demaître n'a pas posé de questions non plus sur l'ampleur de l'incendie, le nombre de freins appliqués ni s'ils avaient été testés, a ajouté le procureur de la Couronne.

« Qu'est-ce qu'il a fait pour s'assurer que le train était immobilisé de façon sécuritaire? Rien », a-t-il dit.

« Toute la preuve devrait vous convaincre hors de tout doute raisonnable que les accusés ont commis de la négligence criminelle », a conclu M^e Blais.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Canne à pommeau d'or

En présence de la mairesse Valérie Plante, la traditionnelle Canne à pommeau d'or a été remise mercredi au capitaine Rakesh Kumar, commandant du navire *Ottawa Express*, le premier à entrer dans les eaux du port de Montréal le 1^{er} janvier. Battant pavillon des Bermudes, l'*Ottawa Express* est un porte-conteneurs affrété par la compagnie maritime Hapag-Lloyd. Lors de la cérémonie mercredi, la p.-d.g. de l'Administration portuaire de Montréal, Sylvie Vachon, a souligné qu'en 2017 le port de Montréal avait traité près de 38 millions de tonnes de fret, un record historique.

MONDIALISATION

SUITE DE LA PAGE 1

strictement locale. L'étude des biens et des richesses dans les différentes contrées crée de nouveaux désirs de richesse et de consommation. Ils alimentent les désirs de luxe et stimulent les nouveaux procédés industriels qui se mettent en place en Europe, explique Erika Rappaport.

Les marchands européens prennent l'habitude d'offrir des feuilles de thé séchées à leurs clients afin qu'ils puissent évaluer la qualité de ce produit. À compter de 1713, un commerce direct est établi entre la Chine et l'Angleterre. D'année en année, le commerce augmente entre les deux pays au chapitre du thé, grâce aux échanges mis en place par la Compagnie britannique des Indes orientales. Cette compagnie devient la grande puissance qui se cache derrière l'État impérial.

Spécialiste de l'histoire de la consommation, Erika Rappaport montre dans son livre comment les Britanniques utilisent leurs colonies pour dominer l'industrie du thé, depuis le travail des paysans jusqu'à la distribution en passant par la mise en marché et toute la finance de ce commerce lucratif.

Exploitations

Au nom des goûts imposés par ce vaste empire, le thé a rapproché les continents. Mais cela ne se fait pas dans des vapeurs de paix et de concorde, vertus qu'on prête souvent à ces effusions d'eau chaude. Le commerce du thé profite largement de lois protectionnistes impériales qui président à l'édification d'un marché mondialisé. La culture de cette plante est encadrée au profit de l'Empire. Entre le début du XIX^e siècle et les années 1930, les Britanniques vont contrôler pratiquement les deux tiers du marché mondial du thé.

Pour l'Empire et son immense armée, de considérables revenus sont générés grâce au thé. La culture massive du thé transforme des environnements naturels et génère des servitudes. « Les Britanniques, les Chinois, les Hollandais et les Américains et des élites locales vont exploiter des travailleurs et conquérir de nouveaux territoires pour le thé. »

À l'impulsion de la métropole, les colonies britanniques font du thé un enjeu majeur du commerce ainsi mondialisé. En 1897, le Canada adopte une législation favorable au thé en provenance des pays de l'Empire seulement. Au sortir de la Première Guerre mondiale, un cinquième de la production provient désormais de l'Inde britannique, qui comprend ce que nous nommons aujourd'hui le Pakistan. Au Canada, on estime alors que la consommation moyenne est de quatre livres de thé par personne, soit près de 2 kg.

Bien sûr, le thé n'est pas à strictement parler une affaire britannique. Chaud ou froid, ce liquide est bu et apprécié plus de 5000 ans avant l'émergence de ce vaste empire sur lequel le soleil ne se couche jamais, même lorsque la reine Victoria dort.

Potion patriotique

Cependant, la force des armées, des lois et de l'encadrement social sous la gouverne de l'Empire britannique fait en sorte de modeler les goûts et les pratiques culturelles sur un territoire dont l'étendue n'avait jamais été vue. Pour publiciser le thé et favoriser ainsi sa consommation, l'Empire déploie des campagnes publicitaires énormes. Au Canada, cette propagande commerciale très appuyée se multiplie pendant des décennies. Elle martèle par exemple que le thé chasse la baisse d'énergie et qu'il est donc sain d'en consommer.

À compter du milieu du XIX^e siècle, plusieurs associations canadiennes vont faire la promotion du thé comme s'il s'agissait d'une potion patriotique magique. L'immigration britannique dans les Prairies, favorisée par de forts avantages fiscaux offerts à ces colons, répand ce goût immodéré pour le thé. Le message est à peu près toujours le même: « Le thé est bon pour nous. » Si bien sûr il n'est pas mauvais, est-ce à dire qu'il s'agit de la meilleure chose à consommer, au point de lui consacrer une telle publicité? La publicité fait inlassablement valoir le caractère britannique du thé, son identité impérialiste et « l'identité canadienne en même temps ». Pour les marchands de thé, le Canada doit être conquis à tout prix.

Mais jusqu'au XVIII^e siècle, le thé n'évoque pas encore une passion impériale, sauf peut-être en Amérique du Nord. C'est que le thé, le

café et l'alcool s'y trouvent lourdement taxés. Et le thé, on le sait, est condamné en effigie comme un symbole d'iniquité. L'épisode du Boston Tea Party (1773) est connu: pas de taxation sans représentation! Alors, à l'eau, le thé anglais!

Thé ou café?

Le thé fera aussi l'objet d'une critique sociale et économique. Pourquoi suggérer aux pauvres et aux ouvriers qu'ils doivent en boire alors qu'il s'agit d'une perte d'argent autant que de temps? affirment les critiques de ce bien de luxe. On finit néanmoins par croire que le thé possède d'importantes vertus pour la santé. Aux yeux de religieux et de groupes favorables à la prohibition de l'alcool, le thé constitue même un remède possible contre l'alcoolisme et d'autres plaisirs dangereux! Aussi les critiques de l'irrationalité de cette consommation sont-ils bientôt oubliés. Aux ouvriers qui pullulent désormais avec la révolution industrielle, on fera croire que le thé est un aliment quasi essentiel. Surtout s'il est lourdement sucré...

La Seconde Guerre mondiale va ralentir la consommation de thé au Canada comme ailleurs dans l'Empire, en bonne partie à cause du rationnement. La publicité commence à laisser entendre que le café plutôt que le thé constitue le nouveau breuvage par excellence du petit-déjeuner... Question de mode, de publicité et d'occasions pour le commerce, les habitudes de consommation changent au gré des époques.

Mais le thé continuera d'être envisagé tantôt comme « un médicament puissant, une drogue dangereuse, une pratique religieuse et culturelle », tantôt tel « un symbole social, un aspect des loisirs urbains, un signe de respectabilité et de vertu ». Et tout cela dans une tasse d'eau chaude teintée par quelques feuilles séchées qui ont profité d'une expansion de la culture de la consommation imposée par un empire.

Le Devoir

A THIRST FOR EMPIRE

HOW TEA SHAPED THE MODERN WORLD
Erika Rappaport,
Princeton University Press
Princeton et Oxford, 2017, 549 pages

CONSTITUTION

SUITE DE LA PAGE 1

tique d'affirmation nationale a connu un impact médiatique « beaucoup plus grand au Québec qu'ailleurs au Canada », reconnaît le MCE, qui a effectué une vaste veille médiatique.

Du 1^{er} au 7 juin, 264 interventions médiatiques distinctes ont porté sur cette politique. Du nombre, « 60% [...] ont été publiées dans les médias basés au Québec », a remarqué le MCE. Cela est « largement supérieur à la couverture médiatique de l'événement ailleurs au Canada lorsqu'on tient compte du poids démographique du Québec au sein de la fédération », a souligné le ministre.

Dans la semaine du 29 mai au 4 juin 2017, la « relance du débat constitutionnel » par Québec s'est classée au cinquième rang du palmarès de l'actualité québécoise dressé par Influence Communication. Elle est demeurée absente de la *top 5* canadienne.

Cette quasi-indifférence canadienne n'entame cependant pas la confiance du ministre responsable des Relations canadiennes, Jean-Marc Fournier. « La Politique d'affirmation du Québec est une démarche de longue haleine », a-t-on fait valoir, mercredi, à son cabinet. « La couverture médiatique est un indicateur de pénétration du message, mais il est loin d'être le seul », y a-t-on dit, soulignant notamment l'accueil « très positif » que le milieu universitaire a réservé au projet.

Une politique de rapprochement?

Deux mois avant de lancer la Politique d'affirmation du Québec, devant le tollé suscité par la série télévisée *Canada: The Story of Us*, Jean-Marc Fournier disait espérer « repren[dre] un dialogue about us » d'un bout à l'autre du pays.

La CBC, qui avait produit l'émission dans le cadre du 150^e du Canada, était alors sous le feu des critiques pour sa représentation circoscrite de l'histoire autochtone, son passage sous silence de la déportation des Acadiens et son portrait réducteur des figures historiques françaises, notamment. « Let's talk about us! Essayons encore de reprendre un dialogue pour qu'il y ait de la place pour chacun », avait alors suggéré le ministre.

Le jour de la fête du Canada, il publiait une lettre ouverte dans laquelle il qualifiait sa politique d'affirmation nationaliste de « proposition de rapprochement ». « L'objectif de ce nouveau dialogue est d'établir de plus nombreuses solidarités économiques, sociales et culturelles entre les citoyens du Québec et ceux de partout ailleurs au Canada et de mieux se connaître pour mieux se reconnaître », écrivait-il.

Sauf que ce rapprochement ne s'est pas reflété dans les médias. D'ailleurs, ceux-ci ont surtout été informés en français de la nouvelle approche constitutionnelle du Québec. Le MCE a ainsi acheminé 150 copies franco-phones de sa politique — qui tient sur 194 pages — aux journalistes. Seuls dix documents rédigés en anglais ont été transmis à des représentants des médias.

Haussement d'épaules au Canada

Sur la scène politique hors Québec, l'accueil a été glacial. En date du 27 novembre 2017, les dirigeants de sept des treize provinces et territoires du pays n'avaient pas réagi à l'initiative québécoise, selon le MCE. Le ministre a ainsi attribué la mention « aucune réaction » à la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Deux mois plus tôt, le 27 septembre, le gouvernement achevait le lancement d'« unités de relations canadiennes » au sein de chacun des ministères québécois, afin que ceux-ci puissent consolider les relations avec le reste du Canada dans leurs secteurs.

Le MCE n'a par ailleurs envoyé que trois copies de sa politique d'affirmation aux leaders des Premières Nations et Inuits du Canada, et ce, en dépit de l'espace accordé aux autochtones dans le document. Le MCE n'a pas recensé les réactions des divers leaders autochtones du pays. Il a néanmoins listé un article du Réseau de télévision des peuples autochtones dans sa revue de presse.

Accueil favorable chez les universitaires

Là où la Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes a reçu un accueil favorable, c'est au sein des milieux universitaires, a constaté le MCE, qui se félicite de la « volonté évidente » des universitaires d'échanger sur le sujet.

« Somme toute, les universitaires démontrent une réelle volonté de dialogue et s'approprient le contenu de la Politique. Cependant, leur appui demeure connu uniquement dans le milieu universitaire, à quelques exceptions près », a remarqué le ministre.

Dans une sortie médiatique qu'il avait organisée le 5 octobre, Jean-Marc Fournier s'était réjoui de constater que, « chez les penseurs, il y a un intérêt pour reprendre la réflexion sur le sujet ». « On a beaucoup d'invitations dans le monde universitaire, l'accueil est très bon », avait-il attesté, énumérant les universités canadiennes qu'il avait visitées.

« Pensez-vous que votre démarche manque d'attention médiatique? » lui avaient demandé les journalistes convoqués sur place. « Je ne m'attendais pas à ce qu'il y ait beaucoup d'attention médiatique. Je ne sollicite pas beaucoup d'attention médiatique », avait répondu le ministre.

Avec Dave Noël
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com